

57 - Avenant n° 1 à la convention d'admission des effluents des communes de Montfaucon et Besançon dans le collecteur du SYTTEAU

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Sept bâtiments situés sur la commune de Besançon, dans le secteur de La Malate, sont raccordés sur le collecteur d'assainissement appartenant au SYndicat mixte pour le Transport et le Traitement des Eaux Usées de la vallée du Doubs (SYTTEAU) qui aboutit à la station d'épuration de Port Douvot.

La commune de Montfaucon est également raccordée sur ce collecteur.

Dès les études, les communes de Besançon et de Montfaucon ont conventionné avec le SYTTEAU. La convention est en vigueur depuis le 12 avril 2010, à ce jour il apparaît nécessaire de conclure un avenant afin de prendre en compte les nouveaux modes de calcul de la redevance.

La redevance sera calculée annuellement en prenant le montant total des charges de fonctionnement du SYTTEAU divisé par le nombre d'habitants des communes raccordées. En 2014, ce coût aurait été de l'ordre de 60 € par habitant.

Pour 2014, la redevance est fixée à hauteur de 5 000 € pour le point de rejet commun aux deux communes. Cette somme sera réglée par Montfaucon au SYTTEAU et Besançon reversera le quote-part correspondant à son déversement à Montfaucon.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention tripartite entre le SYTTEAU, Montfaucon et Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention et tous actes et documents en relation avec la présente délibération,

- de s'engager à régler à la commune de Montfaucon, la somme annuelle incombant à la Ville de Besançon, par le budget annexe de l'assainissement.

«M. LE MAIRE : Monsieur l'Adjoint, j'aimerais que l'on fasse le point quand même avec le SYTTEAU sur les difficultés que rencontrent les habitants de l'avenue Gaulard à propos de remontées d'odeur -je ne sais pas si ça existe toujours- qui sont absolument inacceptables pour les habitants là-bas. Je sais Christophe que tu y es très attentif, je sais que ce n'est pas facile mais je me dois quand même, parce que j'ai eu un rappel récemment, que l'on fasse en sorte que ça soit réglé. Je sais que ce n'est pas toi le responsable mais là il y a un vrai sujet. Voilà, je le rappelle, on ne va peut-être pas faire un grand débat là-dessus mais je te donne la parole.

M. Christophe LIME : Simplement le problème du SYTTEAU c'était sur un contentieux justement suite à la mise en œuvre de ce tuyau. Donc il faut régler les problèmes de contentieux entre les entreprises, trouver la responsabilité, c'est fait. Il y a un accord sur les entreprises et il y a un système qui devrait se mettre en œuvre début juillet. On est prudent, le système va se mettre en œuvre, en expérimentation, c'est pour cela que l'on n'a pas trop communiqué pour l'instant puisqu'on attend quand même d'avoir les résultats.

M. LE MAIRE : Donc tu t'en occupes ?

M. Christophe LIME : Oui.

M. LE MAIRE : C'est bien, parce que pour les gens qui habitent là-bas ce n'est pas terrible quand même.

Pas d'abstentions, pas d'oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.